



Bonus sur le chiffre d'affaire

Par **coquart**, le **21/07/2010** à **12:02**

Bonjour,

J'ai été recruté le 01.03.10 comme Operations Manager dans une société créée depuis le 01.01.2010. Mon Employeur m'a expliqué que je devais lui remettre un Business Plan pour les bonus.

Comme nous ne nous entendions pas du fait de certains problèmes entre lui et moi, j'ai décidé de terminer ma période d'essai à compter du 30.06.10.

Il me stipule que je n'aurais droit à rien sur les clients que j'ai ramenés et aussi sur le personnel mis en place dans diverses sociétés.

Car pour lui je n'ai pas respecté mon business plan qui court sur 2010/2011.

Que puis-je réclamer sur ce texte ?

La convention collective est le Syntec

Merçi d'avance pour votre aide

Cordialement